3 décembre, du 3 décembre au 10 décembre, du 10 décembre au 17 décembre, du 17 décembre au 24 décembre, du 24 décembre au 31 décembre, du 31 décembre au 7 janvier, du 7 janvier au 14 janvier, du 14 janvier au 21 janvier, et du 21 janvier au 28 janvier?

3. Combien de wagons chargés de grain ont quitté la division de Lethbridge du chemin de fer du Pacifique-Canadien au cours de chacune des périodes suivantes: du 26 novembre au 3 décembre, du 3 décembre au 10 décembre, du 10 décembre au 17 décembre, du 17 décembre au 24 décembre, du 24 décembre au 31 décembre, du 31 décembre au 7 janvier, du 7 janvier au 14 janvier, du 14 janvier au 21 janvier et du 21 janvier au 28 janvier?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Les ministères de l'Agriculture, du Commerce, des Finances et des Transports m'informent comme il suit:

1, 2 et 3. Le renseignement n'est pas disponible.

LE PROJET D'UNE ROUTE INTERNATIONALE COMMUNE PAR LE MAINE

Question n° 734—**M. Macquarrie:**

1. Quels organismes des provinces de l'Atlantique ont communiqué au gouvernement des observations au sujet du projet de route du «corridor international» traversant le Maine?

2. Certains ministères ou fonctionnaires du gouvernement fédéral ont-ils participé à des échanges de vues sur cette question?

3. L'Office d'expansion économique de la région atlantique mène-t-il une enquête sur la possibilité de réaliser ce projet, ou y accorde-t-il quelque assistance?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): L'Office d'expansion économique de la région Atlantique nous communique les renseignements suivants:

1. La Chambre de commerce du Haut-Madawaska, le Conseil de la municipalité de Madawaska, et le Board of Trade d'Annapolis-Royal.

2. Non.

3. Non.

MODIFICATIONS TOPONYMIQUES DE COLLECTIVITÉS DE LA BAIE D'HUDSON

Question n° 1185—**M. McCleave:**

1. Certaines localités du détroit d'Hudson ou de la côte est de la baie d'Hudson ont-elles changé de nom depuis 1962 et, dans le cas de l'affirmative, *a*) quels en sont les nouveaux noms, *b*) a-t-on consulté à ce sujet les résidents des localités en question, *c*) qui les a consultés et *d*) qui a demandé à faire changer le nom?

2. Les nouveaux noms sont-ils établis par la Commission canadienne permanente des noms géographiques?

3. La Commission comprend-elle des personnes qui ne sont pas au service du gouvernement fédéral et qui sont désignées par les gouvernements provinciaux et, dans le cas de l'affirmative, qui était le représentant de la province de Québec à la commission lorsqu'il a été question, depuis 1962, de changer les noms des localités du détroit d'Hudson et de la côte est de la baie d'Hudson?

4. Est-ce une pratique de demander que l'on fournisse à ladite commission des renseignements suffisants sur l'origine ou l'usage des nouveaux noms et, dans le cas de l'affirmative, *a*) a-t-on observé cette pratique à l'égard des localités du détroit d'Hudson et de la côte est de la baie d'Hudson depuis 1962 et *b*) qui a fourni les renseignements à ladite commission?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): 1. Oui.

a) Nouveau nom	Ancien nom
Bellin (Payne Bay)	Payne Bay
Maricourt (Wakeham)	Wakeham Bay
Port-Nouveau-Québec	George River
Saglouc	Sugluk
Ivugivik	Notre-Dame-D'Ivugivik
Koartac	Notre-Dame-de-Koartac
Inoucdjouac (Port Harrison)	Port Harrison
East-Main	Eastmain
Nouveau-Comptoir	Paint Hills
Poste-de-la-Baleine	Great Whale River
Fort-Rupert	Rupert House

b) Le gouvernement fédéral n'a pas procédé à des consultations *c*) Voir *b*). *d*) En 1963 et 1964 la Commission de géographie du Québec a effectué des recherches sur la toponymie du Nouveau-Québec. Un chercheur agissant à titre personnel a fait parvenir à Québec des recommandations au sujet de certains noms. En janvier 1965 le gouvernement fédéral a été mis au courant par le gouvernement de la province de Québec de certains changements de noms approuvés par la province. En ce qui concerne le Comité permanent canadien des noms géographiques, ces changements lui ont été proposés par la Commission de géographie du Québec.

2. Les changements de noms sont sanctionnés et enregistrés par le Comité permanent sur recommandation du représentant de la province ou du territoire et deviennent officiels lorsqu'ils sont approuvés par le ministre des Mines et des Relevés techniques ou par le ministre provincial en cause selon leur juridiction respective. Les changements de noms sont publiés dans les suppléments semestriels au Répertoire des noms géographiques du Canada. Les changements énumérés à la réponse 1 *a*) ont paru dans le supplément n° 5, janvier-juin 1965.

3. Oui. Le représentant de la province de Québec est le secrétaire de la Commission de géographie du Québec, M. Jean Poirier.

4. Oui. *a*) Le Comité permanent connaît l'origine des nouveaux noms énumérés à la réponse 1 *a*). *b*) Les renseignements proviennent de la correspondance échangée avec les fonctionnaires de Québec et de documents publiés.